

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

---

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2015

---

La séance est ouverte à 20 heures 45, sous la présidence de M. Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mes chers Collègues, nous allons commencer notre réunion. Je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent, suppléé par M. Jean-Luc TOURLAN

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : absent, représenté par Mme Angélique BRUGERON

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

M. DELPUECH Guy : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : présente

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente  
 Mme LADRAS Evelyne : présente  
 Mme LAUBIE Paulette : absente, représentée par M. Georges JUILLARD  
 M. LENTIER Jean-Luc : présent  
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente  
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE  
 M. MADAMOUR Patrick : absent  
 M. MANHES Henri : absent, représenté par Mme Sylvie LACHAIZE  
 M. MARCASTEL Géraud : présent  
 Mme MARIOU Sylvie : présente  
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente  
 Mme MARTY Florence : présente  
 M. MATHONIER Pierre : présent  
 M. MAURÉ Roger : présent  
 Mme MAUREL Magali : absente, représentée par Mme Anne SOULA  
 M. MAURS Philippe : présent  
 M. MÉZARD Jacques : présent  
 M. MOINS Jean-Antoine : présent  
 M. NICOLAS Jean-Paul présent  
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Pierre MATHONIER  
 M. PAPON Daniel : présent  
 M. PESTRINAUX Christophe : présent  
 M. PICARD Jean-Pierre : présent  
 M. POULHES Christian : présent  
 M. PRADAL Gérard : présent  
 M. RODIER Jean-François : présent  
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Denise VALAT  
 M. ROUSSY Michel : présent  
 Mme SOULA Anne : présente  
 M. TIBLE Bernard : absent, représenté par M. Serge CHAUSI  
 Mme VALAT Denise : présente  
 M. VIDAL Jean-Louis : présent  
 Merci.

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2015**

Nous avons tout d'abord l'adoption du procès-verbal du Conseil du 31 août 2015. Ya-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Pas d'observations. Il est donc adopté à l'unanimité.

### **ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A**

Nous avons ensuite les délibérations du groupe A. Y a-t-il des observations ou des questions sur les délibérations du groupe A ? Il n'y en a pas. Je mets donc ces délibérations globalement aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux délibérations du groupe B. La première délibération, c'est la décision modificative sur le budget, et je passe la parole au Vice-Président en charge des Finances, Monsieur JUILLARD.

**DÉLIBÉRATION N° 2015/111 : DÉCISION MODIFICATIVE 20 15/03****Rapporteur : M. JUILLARD**

**M. JUILLARD.**- Merci, Monsieur le Président. Je vais être rapide. Cette décision concerne 6 budgets : le Budget Principal + le Budget de l'Eau, le Budget de l'Assainissement, le Budget des TDMA, le Budget des Campings et le Budget de l'Aéroport.

Pour vous donner les modifications les plus significatives, sans rentrer dans tous les détails, sur le Budget Principal, pour ce qui concerne la principale modification, en investissement, il est rajouté 100 000 € pour le PIG qui sont financés par des mouvements internes sur le budget qui n'entraînent pas de modifications budgétaires.

Pour le Budget de l'Eau, en fonctionnement et en investissement, ce sont essentiellement des mouvements internes qui eux aussi n'ont pas d'incidences budgétaires.

Pour le Budget de l'Assainissement, en investissement, il y a une nouvelle somme, mais qui correspond à un refinancement d'emprunt à 2,5 M€, afin de renégocier la marge qui était élevée au départ. C'est un prêt à taux variable.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, ce sont également des mouvements internes.

Pour le Budget des TDMA, pour ce qui concerne les deux sections, on peut résumer qu'il s'agit de mouvements internes également, qui n'ont pas d'incidences financières.

Pour le Budget des Campings, il s'agit du reversement à l'Office de Tourisme d'une recette complémentaire de Taxe de Séjour de 5 000 €.

Et puis, la principale modification porte peut-être sur le Budget de l'Aéroport pour lequel il est nécessaire d'investir pour l'achat de l'engin de déneigement et d'un groupe de démarrage de l'avion et pour l'acquisition d'un télémètre de nuages ; c'est cet engin qui vient de Finlande.

**M. LE PRÉSIDENT.**- L'engin de déneigement, il vient de Madrid.

**M. JUILLARD.**- Et le télémètre de nuages vient de Finlande. Je viens de signer la facture, j'ai donc vu qu'il vient de Finlande.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et on va le chercher à Madrid.

**M. JUILLARD.**- Oui, l'engin de déneigement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur JUILLARD, continuez.

**M. JUILLARD.**- Le tout pour 192 000 € qui seront financés par des subventions attendues par le biais du Contrat de Plan État-Région pour 96 000 € et un emprunt de 96 000 €. Voilà ce que je pouvais dire sur cette décision modificative, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Sur ces opérations, y a-t-il des questions ? Non. L'engin de déneigement, effectivement il vient de Madrid, et les Services Techniques se sont engagés aujourd'hui non seulement à aller le chercher, mais à faire en sorte que, pour la première fois depuis de longues années, ils ne soient pas surpris par le premier gel. M. FRANCO opine du chef. Mais, sérieusement, ce sera un progrès considérable par rapport à la situation actuelle. Pas de questions. Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2015/111 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons ensuite, dans les délibérations du groupe B, le lancement de la procédure de marché public en vue de l'acquisition de compteurs d'eau potable. Monsieur BRUNEAU, vous avez la parole.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015/112 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC EN VUE DE L'ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU POTABLE**

**Rapporteur : M. BRUNEAU**

**M. BRUNEAU.**- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération qui doit lancer la procédure de marché public pour l'acquisition de compteurs d'eau potable. Le marché actuel arrive à échéance d'ici mars 2016. Une nouvelle consultation va donc être lancée. Cela concerne la fourniture des compteurs de distribution intégrant une tête émettrice compatible avec le système de radio-relève actuellement utilisé ainsi que de compteurs de production et de sectorisation qui sont mis dans les unités de production.

Le marché n'est pas alloté. Il est conclu pour une période de 1 an, reconductible trois fois, donc pour 4 années au total.

Il concerne les compteurs. Pour mémoire, en 2014, il avait été remplacé 1 953 compteurs + 110 poses nouvelles ; ce qui fait 2 063 compteurs. C'est à peu près la vitesse de croisière depuis plusieurs années ; cela représente en gros 10 % du parc total de compteurs de la CABA.

C'est un marché à bons de commande, avec un minimum et un maximum. Sur les 4 ans, le minimum c'est 500 000 € HT, et le maximum : 1 320 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert.

Voilà la délibération qui vous est proposée. C'est pour continuer à remplacer les compteurs et à poser de nouveaux compteurs pour les constructions nouvelles qui correspondent au système de radio-relève actuel. Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce sont des compteurs de nouvelle configuration qui facilitent le boulot de nos services. Nous avons mis cette délibération en groupe B parce que ce n'est pas neutre au point de vue financier, compte tenu des montants qui sont en jeu. C'est quand même une amélioration considérable du fonctionnement du service.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/112 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons maintenant une délibération chère à Mme COSTES et chère pour la Communauté d'Agglomération. C'est le marché pour la fourniture de livres pour la Médiathèque du Bassin d'Aurillac.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015/113 : MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE LIVRES POUR LA MÉDIATHEQUE DU BASSIN D'AURILLAC**

**Rapporteur : Mme COSTES**

**Mme COSTES.**- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit effectivement du marché de fourniture pour la Médiathèque du Bassin d'Aurillac qui arrive à échéance à la fin de l'année. Une nouvelle consultation est lancée.

Les prestations de cette nouvelle consultation sont scindées en six lots que vous avez dans vos documents.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, pour une durée initiale allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, puis 3 années de reconduction au maximum.

C'est une consultation lancée par voie d'appel d'offres ouvert, ou bien par voie de procédure négociée si l'appel d'offres est infructueux.

Le montant annuel du marché est estimé à 136 000 €. C'est un montant confortable, qui place la Médiathèque du Bassin d'Aurillac plutôt dans le haut du tableau.

Nous vous demandons d'autoriser M. le Président à signer et exécuter les marchés et tous documents s'y rapportant.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est tout ce que vous nous dites ?

**Mme COSTES.**- Je vous ai dit, Monsieur le Président, que c'est un marché estimé à 136 000 €, qui place les acquisitions de la Médiathèque plutôt dans le haut du tableau. Nous avons un budget d'acquisition qui est tout à fait confortable, en sachant qu'il y a six lots.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est le moins que l'on puisse dire. Il est très confortable.

**Mme COSTES.**- Il est bien confortable. Nous souhaitons le garder comme cela, parce que cela nous permet de bien renouveler les ouvrages, d'avoir toutes les nouveautés et d'offrir à nos concitoyens du Bassin d'Aurillac un accès à la lecture gratuit et de qualité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et Mme COSTES aime beaucoup les images, il y a donc 16 000 € pour l'acquisition de bandes dessinées pour adultes.

**Mme COSTES.**- Voilà, parce que nous avons un fonds « bandes dessinées » qui a été bien développé. Les lecteurs demandent de plus en plus de bandes dessinées, en particulier les adultes. C'est un rayon qui est très consulté. Nous avons un rayon de qualité avec un médiathécaire qui connaît bien son travail, qui connaît bien la bande dessinée. Et puis, nous allons organiser au mois de mars notre Festival de la Bande Dessinée. Nous faisons concurrence à Angoulême... Nous montons en puissance, mais nous n'irons pas jusqu'au niveau d'Angoulême parce que cela coûte trop cher.

**M. LE PRÉSIDENT.**- M. FABRE qui est très intéressé vient de vous dire à l'oreille que le Conseil Départemental allait faire un effort substantiel pour le Festival de la Bande Dessinée. Je vois qu'il acquiesce et nous l'en remercions... Il y a des fois où il vaut mieux ne rien dire.

**M. Philippe FABRE.**- Je n'ai rien dit.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Là-dessus, il est vrai –Mme COSTES a raison– que c'est un effort très important de notre collectivité. C'est un choix politique que nous avons depuis le début de mettre le paquet sur le fonctionnement de la Médiathèque avec un renouvellement considérable des ouvrages. Le résultat est que cette Médiathèque est très, très fréquentée à la fois par des publics de toute la Communauté d'Agglomération et de tous âges, ce qui est une très bonne chose.

**Mme COSTES.**- Voilà. Il y a une bonne mixité sociale et générationnelle au niveau de la fréquentation de la Médiathèque.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et vous pouvez rappeler à vos concitoyens dans chacune des communes que c'est gratuit, totalement gratuit.

**Mme COSTES.**- Toutes les animations sont gratuites, tout est gratuit tout le temps.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/113 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. MATHONIER sur la présentation du rapport sur la situation de la SEBA 15 au titre de l'année 2014.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015/114 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNÉE 2014**

**Rapporteur : M. MATHONIER**

(Présentation de documents sur écran)

**M. MATHONIER.**- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter d'abord la situation financière de la SEBA 15 au 31 décembre 2014, mais aussi l'activité à la fois 2014 et 2015 puisque nous sommes déjà en octobre et une grande partie de l'année 2015 est écoulée.

Le premier transparent fait apparaître un chiffre d'affaires de 518 731 € et un résultat positif pour cet exercice de 5 811 €.

Pour mémoire, l'année dernière, le chiffre d'affaires était un peu plus important : 550 880 €, avec un bénéfice de 13 761 €.

Dans les grandes opérations ou les opérations significatives, ce premier transparent montre la ZAC du Puy d'Esban.

Sur l'année 2014, il y avait eu trois ventes : l'entreprise de plomberie LAVERGNE, une extension du terrain pour MODART PREFAB (c'est une activité de préfabriqué béton agricole) et l'entreprise de travaux publics PUECH pour un total de 4 063 m<sup>2</sup>.

En 2015, 3 terrains ont été vendus : TEIL pour 16 157 m<sup>2</sup>, LHERITIER pour 8 312 m<sup>2</sup> et UNIVAIR SANTÉ pour 2 952 m<sup>2</sup> et 1 compromis avec RCTI sur 3 000 m<sup>2</sup>.

Il nous reste un compromis de vente avec HYDROLEC qui n'a pas encore été formalisé.

Au 31 décembre 2014, nous avons commercialisé plus de 41 % des terrains.

Sur la ZAC du Puy d'Esban, à partir de 2014 et partiellement sur 2015, les travaux de finition sur la zone ont été faits. Cela apparaît sur le transparent qui s'affiche. Vous voyez la construction initiée par l'entreprise LAVERGNE. Pour la SCI MCMB, c'est du paramédical. Vous voyez aussi les travaux d'aménagement qui ont été réalisés et qui ont permis que la zone ait une apparence beaucoup plus finie.

Jacques, tu peux peut-être apporter des précisions sur le terrain qui pourrait être acquis par EDF.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le terrain qui est en haut de l'image qui est projetée, en vert clair, c'est un terrain qu'EDF, depuis quelques mois, nous a demandé de mettre de côté. En fait, c'est un dossier où ils ont pris un peu de retard ; mais ils m'ont appelé samedi matin pour me dire que le comité d'engagement prendrait la décision finale le 13 novembre et que normalement ils attendaient une décision favorable de ce comité d'engagement. C'est important parce que ce sont des bâtiments importants et ils prennent l'option la plus forte où ils mettront le maximum de personnes. Et puis, le fait de construire sur cet emplacement, c'est bien pour la ZAC ; et puis, ils libéreront aussi du terrain en centre ville d'Aurillac, mais je pense que cela peut justifier là aussi de travailler sur une belle opération.

C'est donc un dossier important pour toute notre Agglomération. D'ici quatre semaines, nous pourrons vous confirmer cet engagement de la part d'EDF. Les messages que j'ai eus des différents interlocuteurs que j'ai pu contacter sont quand même plutôt positifs.

**M. MATHONIER.**- Je pense que, sur la zone, cela représentera à peu près 20 000 m<sup>2</sup> ; ce n'est pas la totalité de l'espace en vert, mais si c'est l'option large c'est bien. De toute façon, nous avons une autre entreprise qui avait candidaté pour le reliquat. EDF doit prendre les trois quarts, et le dernier quart devrait être pris par une autre entreprise ; nous n'avons pas pu le confirmer à l'entreprise, mais nous pourrions le lui confirmer dès que nous aurons l'implantation d'EDF. Il nous reste finalement les terrains en blanc que vous voyez et les terrains en rose mais qui attendent, pour la commercialisation, que la zone de La Sablière ait été lancée définitivement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pierre, si tu me le permets, nous pourrions parler de MEYNIEL, je ne sais pas si tu en as parlé.

**M. MATHONIER.**- Non, je n'en ai pas parlé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce qui était en façade, cela a été racheté par la société MEYNIEL ; ce qui est aussi une très bonne nouvelle, à la fois pour la zone et pour l'activité parce que c'est vraiment du développement.

**M. MATHONIER.**- Nous allons parler maintenant de la ZAC de La Sablière. C'est un dossier important, qui, sur l'année 2014, a vu les premiers travaux d'assainissement et de drainage des fossés et qui, depuis, est en attente d'une décision de la Cour Administrative d'Appel qui devrait communiquer son jugement fin 2015/début 2016. Le dossier est donc pour l'instant gelé.

**M. PRADAL.**- Il ne pourra plus y avoir d'appel après ?

**M. MATHONIER.**- Non, il ne pourra plus y en avoir. Enfin, nous espérons que ce sera définitif.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avec la Justice, mon cher ami, on trouve toujours quelque chose. Mais enfin le plus dur est passé.

**M. MATHONIER.**- Ensuite, nous avons la Zone du Martinet à Murat. Il reste 2 hectares à commercialiser sur les 6,1 hectares. La vente qui a eu lieu en 2014 s'est faite au profit de l'entreprise FALCON pour 6 150 m<sup>2</sup>. Je pense qu'il n'y a pas eu de vente sur 2015.

Pour ce qui est de la ZAC du Vialenc, c'est un dossier qui se poursuit. En 2014, un lot a été vendu à Polygone pour la réalisation de 16 logements. Deux lots, les lots 8 et 9, ont fait l'objet d'un compromis de vente avec la société LOGISENS.

En décembre 2014, la société PROCIVIS a abandonné l'option qu'elle avait sur le lot 11, et donc la commercialisation de ce lot 11 a été faite par la SEBA 15 à partir de juin 2015. Ce lot 11, ce sont les Balcons du Vialenc ; il y a 19 lots et à ce jour nous avons des réservations sur 10 à 11 lots ; en trois mois, on peut dire que c'est significatif.

Sur cette ZAC du Vialenc, nous avons fait la première phase de réalisation des finitions, en sachant que la deuxième phase interviendra quand tous les lots seront construits sur la partie basse. Je crois qu'il y a encore un transparent qui présente les différents aménagements : des jeux pour les enfants, la voirie, l'espace commercial.

Là, c'est le lot 6 qui fait l'objet de la construction des 16 logements de POLYGONE qui, là aussi, se poursuit.

Le Pôle Immobilier d'Entreprises a connu une année 2014 importante avec un taux d'occupation en décembre 2014 de 87,44 %, sachant qu'en octobre 2015 nous étions à 98 %. C'est donc un important taux d'occupation. Cela correspond à 9 arrivées et 5 départs pour l'année 2014, le lancement du travail sur la phase étude de la 6<sup>ème</sup> tranche a été lancé avec une remise d'APS en fin d'année 2014.

En 2015, il y a eu 14 arrivées, dont un service de restauration, les services de l'Inspection Académique pour 23 mois, et Extralife (les anciens salariés de Jeuxvideos.com), et nous avons eu 5 départs.

Au 31 octobre 2015, il y avait 53 entreprises et 350 salariés qui étaient sur ce site.

Là, vous voyez les réalisations 2014 avec une nouvelle salle de réunions, une deuxième micro crèche en sachant que la première fonctionnait très bien, et la cafétéria.

Ce transparent vous présente l'APS de la 6<sup>ème</sup> tranche.

Sur le Village d'Entreprises de Saint-Flour, le taux d'occupation en 2014 était de 100 %. Ce n'est plus le cas en 2015 puisque l'entreprise Fleurus est partie en mai 2015. Je pense que les mêmes locaux n'ont pas systématiquement été repris, mais il y a un bon taux d'occupation, je n'ai plus le pourcentage en tête.

Sur le Village d'Entreprises de Murat, il y avait 6 locataires présents fin 2014, soit un taux d'occupation de 95,6 %. On a atteint un taux de 100 % sur le début 2015 avec un 7<sup>ème</sup> locataire.

Une mission qui s'est terminée, qui a été importante pour la SEBA 15 sur l'année 2014, c'était le suivi opérationnel de la rénovation de la ligne Le Puy/Firminy. C'est une mission qui avait été rémunératrice pour la SEBA 15 et qui avait été amenée par le réseau de la SCET.

La SEBA 15 a travaillé également sur le bâtiment d'activités de la Zone de Jussac. Peut-être que le Maire de Jussac va vouloir en dire un mot.

**M. BRUNEAU.**- Nous avons justement une réunion de la commission « Développement Économique » demain soir. Il y a eu la remise de l'étude de faisabilité début 2015 pour un bâtiment d'activités. Nous en avons parlé en Bureau dernièrement mais, compte tenu des conditions d'aides financières de la Région et par là même de l'Europe, je pense que nous allons, pour l'instant, renoncer dans l'immédiat à la construction de ce bâtiment puisque, à part la D.E.T.R., nous ne pourrions envisager aucune aide financière externe. Ce n'est donc pas la peine de se lancer dans la construction, d'autant plus que nous avons rencontré des jeunes artisans qui voulaient s'installer, qui se sont effectivement installés, mais ils ne sont pas très preneurs, surtout au loyer qu'on leur a annoncé pour l'instant compte tenu du prix de revient. Pour l'instant, nous allons plutôt surseoir à ce projet.

**M. MATHONIER.**- Merci de ces précisions.

Ensuite, nous avons la ZAE de Saint-Paul-des-Landes. Peut-être que le Maire de Saint-Paul veut dire un mot là-dessus.

**M. DABERNAT.**- La Zone d'Activités du Garrigoux sur Saint-Paul-des-Landes est en période de livraison. Les travaux de VRD sont terminés. Les travaux de finition sont reportés à un an. Il y a 9 lots sur cette zone. Il y en a 2 de vendus, il y en a 2 où le compromis est signé, il y en a un 5<sup>ème</sup> où le compromis va se signer dans les jours qui viennent, la date est prise, et il y en a un qui est toujours réservé, mais pour l'instant c'est tout. Cela en fait donc 6 sur 9 qui sont occupés, vais-je dire.



**M. MATHONIER.**- C'est bien.

Enfin, la dernière activité pour la SEBA 15, c'est la mission foncière qui se poursuit sur l'extension d'Esban. Sur l'année 2014, les négociations ont abouti pour l'acquisition de 13 hectares auprès de 7 propriétaires et 2 exploitants. Il reste 12 hectares encore à acquérir ; c'est la bande bleue entre les deux bandes, et c'est toujours en négociation un peu difficile.

Voilà, c'était la présentation de l'activité 2014 et 2015 pour partie de la SEBA 15.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Madame LACHAIZE, vous avez la parole.

**Mme LACHAIZE.**- Merci, Monsieur le Président. Pour parler d'Esban, vous savez que le Conseil Départemental aidait les acquisitions de terrain à hauteur de 23 €/m<sup>2</sup> pour Esban. A compter de décembre 2015, suite à la loi NOTRe qui a été votée, le Conseil Départemental n'aura plus cette compétence, et donc le prix du terrain va être de 40 et quelques euros par m<sup>2</sup>, Monsieur le Président.

**M. MATHONIER.**- Si il n'y a plus les 23 €.

**Mme LACHAIZE.**- Eh oui. Ce n'est pas « si il n'y a plus », il n'y aura plus.

**M. MATHONIER.**- C'est pour cela qu'il était important que nous ayons une réponse rapide sur EDF pour optimiser tous les mètres carrés.

**Mme LACHAIZE.**- Oui, mais là il reste deux mois. A partir du 31 décembre 2015, le Département n'aidera plus, et à grand regret d'ailleurs, Esban.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il ne faut pas être pessimiste parce que, moi, je ne doute pas que, comme nous allons être dans une Grande Région très riche, la deuxième plus riche de France, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 il y ait une substitution avantageuse pour notre territoire, et je ne manquerai pas de le souligner dès le 2 janvier 2016.

**Mme LACHAIZE.**- Peu importe celui qui sera à la tête de cette Grande Région, le Département s'était investi, avait donné des moyens pour aider Esban et il est dommage que, demain, vous vous retrouviez certainement seuls pour financer Esban.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Eh bien, écoutez, nous allons commencer par remercier le Département pour ce qu'il a fait. Et puis, nous n'hésiterons pas à lui demander des concours sur les dossiers dans lesquels il garde une compétence, et je vois M. FABRE qui s'en réjouit d'avance.

**M. Philippe FABRE.**- Puis-je apporter une précision ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui.

**M. Philippe FABRE.**- Moi qui étais là au début de l'histoire, je peux dire qu'il s'agit plus précisément d'une aide de 30 % sur le prix au mètre carré, et comme l'indique ma collègue, Sylvie LACHAIZE, effectivement cette aide, au regard des nouvelles compétences qui nous seront attribuées au niveau du Conseil Départemental, va disparaître.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Mais enfin ce qui est plutôt positif, c'est que la commercialisation d'Esban avance et si nous arrivons à boucler par la décision du comité d'engagement du 13 novembre le terrain pour EDF nous aurons fait le plus dur sur la commercialisation d'Esban, ce qui est déjà une bonne chose.

Pierre a parlé de la 6<sup>ème</sup> tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises. Moi, j'ai demandé qu'on accélère le processus parce que, comme le taux d'occupation sur les 5 tranches existantes est quand même bon -même s'il y a un certain nombre de mètres carrés utilisés pour 18 mois par l'Inspection d'Académie, je pense qu'il faut être optimiste et lancer dès à présent la réalisation- puisque tout est prêt au point de vue du dossier – de la 6<sup>ème</sup> tranche. Financièrement, nous le pouvons, mais comme nous ne savons pas de quoi demain sera fait un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, sous réserve évidemment des très bonnes nouvelles que nous ne manquerons pas d'obtenir de Lyon dans un avenir très proche.

Il n'y a pas de vote. Nous prenons acte de ce rapport, s'il n'y a pas d'autres questions. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2015/114.

Je vais passer la parole à M. DELAMAIDE qui va nous parler, entre autres choses, du Prisme, mais il faut dire qu'il a été mis à l'honneur ce matin dans la presse locale et que M. DELAMAIDE se réjouissait de l'architecture du Prisme.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015/115 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2014**

**Rapporteur : M. DELAMAIDE**

**M. DELAMAIDE.-** Merci, Monsieur le Président. En préambule, je voudrais rappeler que 2014 a été l'année de la transformation puisque nous sommes passés d'une SAEM à une SPL avec uniquement maintenant deux actionnaires que sont la CABA et la Ville d'Aurillac. Nous avons également, en octobre 2014, signé la nouvelle DSP entre la CABA et la SPL pour une durée de six ans avec des objectifs qui sont restés similaires.

Concernant les activités du Prisme, 2014 a vu une fréquentation à la hausse de façon assez conséquente ; ce qui s'est traduit par 15 locations de spectacles et 4 achats au titre de la SPL. Cela s'est traduit par une augmentation du chiffre d'affaires importante à hauteur de 200 000 €, et vous verrez tout à l'heure que cela a un impact important au niveau des résultats financiers.

Nous avons acheté 3 spectacles (Zaz, Tal et Christophe MAE).

Concernant le Centre des Congrès, nous avons, sur les tarifs commerciaux des locations, une stabilité sur les équivalents journées.

Sur les tarifs associatifs, nous avons une légère diminution, mais cela est un peu dû à l'effet Héлитas et au Cinéma qui ont accueilli aussi quelques événements.

Sur le plan de la commercialisation au Centre des Congrès, nous avons constaté une légère baisse, mais nous avons quand même un maintien de l'activité avec le Salon des Saveurs de Noël sur lequel nous avons une opération légèrement bénéficiaire. A ce titre, nous sommes en train de nous interroger sur la reconduction de cette opération en 2015 et nous allons rencontrer l'association et les intéressés très prochainement pour prendre des décisions.

Concernant les foires et salons, je vais parler du Salon de l'Habitat, en sachant que je parle aussi, comme Pierre, de l'édition 2014. Il est un peu plus difficile pour nous de faire un rapport d'activités de l'année 2015 puisque, notamment, sur le Prisme, la saison va battre son plein à partir essentiellement de toute l'activité qu'il y aura sur la période hivernale. Je parle donc bien du Salon 2014 où nous avons, sur le plan à la fois qualitatif et quantitatif, observé une satisfaction des exposants bien qu'ils aient loué des surfaces commerciales légèrement en diminution ; cela, ça a été dû à l'effet de la crise. Mais, notamment sur la qualité du salon, nous avons des retours qui étaient plutôt très positifs.

Il avait été pris comme engagement de faire des efforts sur l'accueil et les prestations, la communication et les animations. 2014, c'était l'année où nous avons accueilli en V.I.P. le joueur de rugby CHABAL qui avait quand même eu un effet important sur le retour de la manifestation.

Concernant le restaurant des Carmes, c'est un espace qui est légèrement déficitaire. Nous avons essayé de mettre en place un pack. Nous n'avons pas encore d'effets très importants, mais nous espérons bien que, lorsque les travaux seront faits, nous pourrons mieux le commercialiser.

Nous avons une activité sur la location de matériel de sonorisation. En 2014, elle s'est arrêtée puisque, dans le cadre de la nouvelle DSP, nous ne devons rendre des services qu'aux deux collectivités actionnaires de la société.

S'agissant de la vente d'espaces publicitaires, là aussi, vu la conjoncture économique difficile, nous sommes en légère perte de vitesse. Il y a aussi l'effet des nouvelles techniques de communication dirigées sur le numérique. Nous avons à l'esprit un petit peu une restructuration de cette activité à moyen terme qui pourra être envisagée. Vous avez, dans votre dossier, le résultat du chiffre d'affaires qui se situe notamment pour *Agglo Mag* à hauteur de 7 914 € et pour *le guide de l'Office du Tourisme* à hauteur 18 212 €.

Pour *Agglo Mag*, il est important de savoir que la SPL a répondu au nouvel appel d'offres 2011/2014 et que la SPL effectue un reversement en fonction du chiffre d'affaires ; les taux sont indiqués dans votre document.

Sur les autres supports, nous notons aussi une légère diminution du chiffre d'affaires concernant le Guide et Plan de Ville Office de Tourisme.

Concernant les Européennes du Goût, 2014 était la 6<sup>ème</sup> édition. Cela a été une bonne édition avec une fréquentation stable et de qualité, malgré un budget qui était légèrement en baisse, mais cela était dû aux contraintes des restrictions budgétaires des finances publiques.

En conclusion, pour l'année 2014, au niveau comptable, il y a une situation avec un résultat de 58 219 € ; ce qui est largement bénéficiaire suite à une année 2013 qui avait été difficile. Cela s'explique, comme je vous le disais tout à l'heure, par une réelle augmentation du chiffre d'affaires liée aux activités réalisées sur le Prisme, également par des mouvements de personnels puisque nous avons eu un départ à la retraite en juin et un départ en octobre qui ont permis quelques économies sur la partie des salaires.

Au niveau du bilan comptable, nous avons 1 210 000 € de recettes pour un chiffre d'affaires de 894 000 € et un résultat net comptable de 58 219 €.

La SPL s'est fixé en objectif 2015 de maintenir ses activités au Prisme et une programmation toujours diversifiée dans un contexte toujours un peu difficile, d'essayer de maintenir les locations du Centre des Congrès avec les efforts sur les packs qui seront poursuivis, d'avoir un petit peu cette réflexion sur la régie publicitaire, et concernant l'Espace des Carmes d'essayer, avec des travaux sur des petits aménagements, de mutualiser les utilisations de cette salle.

Nous sommes, en 2014, dans l'avant-dernière année de la signature du marché pour les Européennes du Goût qui se terminera en 2015.

Le Salon de l'Habitat qui avait eu un franc succès – nous venons de terminer l'édition il n'y a pas longtemps – s'est adjoint d'une dynamique supplémentaire avec le Salon de l'Automobile ; nous en reparlerons probablement prochainement.

Enfin, il y aura la prise en compte de la baisse des dotations de la CABA en 2015 dans le cadre de la nouvelle DSP.

Il est prévu la restructuration de l'équipe et de l'organigramme.

Enfin, il faut noter le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Centre des Congrès, que nous avons pu célébrer ensemble en avril 2015.

Je crois pouvoir dire que 2014 a été une bonne année. 2015 s'annonce plutôt très bien aussi. Nous verrons ce qu'il en sera précisément lorsque nous aurons fini notre bilan sur le Prisme notamment, mais je pense que nous sommes sur une activité tout à fait convenable.

**M. LE PRÉSIDENT.**- M. DELAMAIDE est heureux, c'est déjà une bonne chose. Y a-t-il des questions sur ce rapport sur la SEMAD ? Il n'y en a pas, et il n'y a pas de vote. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2015/115.

Nous pouvons passer à la délibération suivante qui porte sur les modalités du soutien accordé au CROUS pour la prise en charge de la restauration universitaire pour l'année 2015. Je ne sais pas si nous avons vraiment compétence pour faire cela.

**DÉLIBÉRATION N° 2015/116 : MODALITÉS DU SOUTIEN ACCORDÉ AU CROUS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE POUR L'ANNÉE 2015**  
**Rapporteur : Mme COSTES**

**Mme COSTES.**- Merci, Monsieur le Président. Nous voulons que nos étudiants soient bien nourris.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur, la Communauté d'Agglomération souhaite renouveler son soutien au CROUS en reconduisant la convention annuelle qui les lie.

Cette convention porte sur le versement d'une subvention plafonnée à 55 300 €, dont les modalités de calcul sont les suivantes :

- une subvention annuelle de fonctionnement ;
- et une subvention annuelle complémentaire suite à la réaffectation d'un agent de la CABA initialement mis à disposition du CROUS par la CABA. Cet agent a été réaffecté dans un autre service de la CABA.

La convention limite également à 70 % le taux de couverture des charges par les recettes pour l'Unité de gestion d'Aurillac.

Nous proposons au Conseil Communautaire :

- d'approuver le versement de cette subvention plafonnée à 55 300 € au CROUS, selon les modalités que je vous ai précisées ;
- d'adopter le projet de convention qui fixe les modalités de soutien apporté par la CABA au CROUS pour la prise en charge de cette restauration.

Ce qu'il faut dire, c'est que les villes moyennes comme la nôtre qui ont un campus universitaire apportent un soutien conséquent au CROUS pour avoir un service de restauration sur place. Il faut dire que, pour maintenir un campus vivant et dynamique avec des enseignements de qualité, cela demande un effort des collectivités en charge, et en particulier pour ce qui nous concerne de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Départemental. On peut se demander si les choses iront en s'améliorant lorsque nous appartiendrons à la Grande Région. C'est une question que l'on peut se poser. Voilà ce que je voulais ajouter.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il faut être optimiste.

**Mme COSTES.**- Soyons optimistes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- De toute façon, nous n'avons pas eu d'autre solution pour faire venir le CROUS que passer à la caisse, ce qui est quand même assez désagréable, mais cela fait une dizaine d'années que c'est comme cela et nous avons tout fait pour les faire venir, pour que nos étudiants aient les mêmes avantages que les étudiants des pôles universitaires. C'est cher. En plus, ils font un peu de bénéfice avec notre subvention. Et puis, le restaurant nécessite des travaux importants, et je m'adresse aux Conseillères et Conseillers départementaux ; d'ailleurs, je pense que c'est en cours d'étude au Conseil Départemental, il y a des investissements assez importants à réaliser sur le restaurant universitaire.

**Mme COSTES.**- Oui, sur les cuisines, mais cela va être engagé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur notre soutien au CROUS ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/116 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant, M. le Vice-Président, Christian POULHES, va avoir le plaisir de vous parler de la convention d'organisme intermédiaire de l'axe 8 du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015/117 : CONVENTION D'ORGANISME INTERMÉDIAIRE DE L'AXE 8 DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020**

**Rapporteur : M. POULHES**

**M. POULHES.**- Eh bien tout à fait. Merci, Monsieur le Président. Mes chers Collègues, vous le savez, la Région Auvergne, autorité de gestion du Fonds de Développement Régional FEDER, a décidé de consacrer 10,7 % de cette enveloppe, soit le double de l'obligation réglementaire, au développement urbain intégré, encore appelé axe 8 ; soit un total de 23,31 M€ pour les 6 Communautés d'Agglomération auvergnates.

Pour la CABA, ce sont 3,04 M€ fléchés, comme pour les autres Agglomérations, sur deux priorités réglementaires :

- la mobilité urbaine durable pour 1,18 M€
- et la rénovation d'espaces urbains dégradés pour la différence, soit 1,86 M€.

Pour toute l'Auvergne, c'est respectivement 9 M€ et 14,12 M€, qui font bien les 23,31 M€ dont j'ai parlé au début.

Pour simplifier et satisfaire à l'obtention de cette enveloppe, trois conditions sont à réunir :

- l'existence d'une convention cadre entre la Région et la CABA. Cette convention cadre a été validée le 12 décembre 2014 en Conseil Communautaire et signée le 8 janvier 2015 ;
- l'existence d'un Plan de développement urbain intégré, encore appelé PDUI, validé par la Région le 20 juillet 2015, fondé très largement sur le diagnostic de notre SCOT, que vous retrouvez intégralement annexé à la présente délibération ;
- enfin, troisième condition, l'objet du jour : l'existence d'une convention d'organisme intermédiaire (O.I.) entre la Région et la CABA, autrement dit entre l'autorité de gestion et l'autorité urbaine que nous sommes.

Principalement, cette convention établit le fait que les communautés d'agglomération organisent la sélection des opérations proposées sur leur territoire, opérations qui répondent bien sûr le mieux aux objectifs des PDUI et surtout susceptibles de mobiliser 60 % des fonds d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit dans un délai de 3 années. Sachant que, par effet de levier, et au terme du programme en 2020, ce sont environ 6 M€ prévisionnels d'investissement qui sont à attendre sur notre territoire, tel que cela est précisé en page 33 du document PDUI.

Au terme de ces explications, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de convention d'O.I. joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants, étant précisé que la signature est prévue le vendredi 30 octobre à Clermont-Ferrand.

Voilà, Monsieur le Président, rapportée cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Vice-Président. Il y a eu beaucoup de travail, et beaucoup de travail réalisé par les Élus dont Christian POULHES, mais aussi par nos Services parce qu'arriver à réaliser un dossier acceptable par la Région gérant les dispositifs européens ce n'est pas très facile. Je vous renvoie pour admiration au schéma de la page 33 qui est une réalisation des Services de la Communauté d'Agglomération qui ont parfaitement compris le processus de pensée de la technocratie clermonto-bruxelloise. Il paraît que ce sont des trucs comme cela qu'il faut faire. Je le dis pour ceux qui auront d'autres négociations à mener. Il y a une version colorisée. Vous mettez dans des parallélépipèdes des morceaux de phrases, que vous colorez de différentes couleurs, et cela facilite le traitement du dossier...

Mais au-delà de cela, ce qu'il faut voir – et c'est le plus important – c'est l'enveloppe. Elle est significative et il ne faut pas être négatif sur ce qui est positif. Il vaut mieux que cet argent aille chez nous qu'ailleurs. Moi, je me réjouis à la fois de la négociation qui a été menée, du bon travail réalisé par nos équipes, élus et administratifs, pour faire avancer ce dossier et lui donner une conclusion positive. Ce sera signé le 30 octobre à Clermont-Ferrand ; je crois que Michel ROUSSY et Roland CORNET pourront y aller ; moi, je n'y serai pas, je reçois Mme CUKIERMAN à Aurillac, je ne serai donc pas à Clermont, mais tu pourras signer, Michel.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/117 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons, toujours dans les contrats, au Contrat de Ville 2015-2020. Mme Marie-Pierre LOURS, Vice-Présidente, n'a pu être là ce soir ; c'est donc Mme LABLANQUIE qui va la remplacer pour la présentation du Contrat de Ville 2015-2020 sur le quartier prioritaire de Marmiers.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015/118 : CONTRAT DE VILLE 2015/20 20**

**Rapporteur : Mme LABLANQUIE**

**Mme LABLANQUIE.**- Je vais essayer de vous présenter ce Contrat de Ville qui a fait l'objet d'un travail partenarial pendant 9 mois, sous la direction de Mme LOURS qui doit regretter de ne pas pouvoir profiter de l'aboutissement par cette délibération et vous présenter ce Contrat de Ville.

Faut-il rappeler que la Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

La réforme de la Politique de la Ville a été engagée en 2013 et a abouti à la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine promulguée le 21 février 2014. Celle-ci prévoit le remplacement des CUCS (dont nous avons beaucoup entendu parler et qui ont rendu beaucoup de services) qui sont arrivés à échéance le 31 décembre 2014. Ils sont remplacés par les nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020.

On peut noter trois changements majeurs dans ces nouveaux contrats :

- la définition d'une géographie prioritaire ;
- la mise en place d'un projet intégré
- et la co-construction des projets par, pour et avec les habitants, ce qui est sûrement une nouveauté très intéressante.

Concernant la nouvelle géographie prioritaire, l'État a défini des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté. Les quartiers où plus de la moitié des habitants vit avec moins de 11 250 € par an, et ayant un nombre minimum de 1 000 habitants, sont les nouveaux quartiers prioritaires.

L'État a fait connaître en juin 2014 la liste des quartiers prioritaires parmi laquelle figure un quartier d'Aurillac : Marmiers Sud, dont le périmètre a été défini par la CABA et la Ville d'Aurillac en juillet et validé en décembre 2014.

Des poches de paupérisation ont également été identifiées sur la ville d'Aurillac : le centre ancien (IRIS Saint Géraud/ex-quartier CUCS), la résidence de Brouzac et certains îlots du quartier de Belbex (les résidences HLM des Remparts et Louis Aragon et les pavillons individuels HLM Paul Valéry). Ces territoires, comme le prévoit la loi, sont positionnés en veille active et feront l'objet d'une attention toute particulière.

Le Contrat de Ville qui s'inscrira dans le cadre d'action pour la période 2015-2020 a pour mission d'identifier les dysfonctionnements, les inégalités qui se jouent sur certains quartiers de l'unité urbaine et de proposer des réponses qui se voudront nouvelles et pertinentes, nous l'espérons. De plus, il a l'ambition d'amorcer une transformation profonde des quartiers en « Politique de la Ville » de la commune d'Aurillac, notamment celui de Marmiers, avec pour finalité d'enrayer les mécanismes de ségrégation par la mixité sociale et fonctionnelle.

Ce contrat se construira autour de trois piliers :

- la cohésion sociale dont les objectifs sont la réduction de la pauvreté ainsi que la mise en lien et le renforcement de la solidarité entre les générations ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain avec pour finalité la transformation des espaces et le développement de la mixité sociale.
- le développement de l'activité économique et de l'emploi avec comme objectif de réduire de moitié les écarts de taux d'emploi entre le territoire prioritaire et l'agglomération, notamment au bénéfice des jeunes et des seniors, et de soutenir activement l'entrepreneuriat social notamment.

Trois axes transversaux obligatoires seront intégrés à ces trois piliers :

- la jeunesse,
- la lutte contre les discriminations
- et l'égalité entre les femmes et les hommes.

A ceux-ci, le Contrat de Ville du Bassin d'Aurillac a voulu ajouter une thématique transversale supplémentaire : la mixité sociale.

Ainsi, durant ces neuf derniers mois, le territoire de l'agglomération du Bassin d'Aurillac, avec des partenaires institutionnels variés, les acteurs locaux et la population, s'est engagé dans l'écriture du Contrat de Ville 2015-2020. Contrat qui est annexé à la présente délibération et que vous lirez avec beaucoup d'intérêt si ce n'est déjà fait.

Il se compose des différentes parties suivantes :

- le bilan du CUCS 2007-2014 ;
- la présentation de la situation des territoires concernés ;
- la proposition d'un projet « intégré » pour le quartier de Marmiers et les quartiers de veille, qui permet d'identifier les enjeux, les orientations et les pistes d'actions ;

- l'organisation, la gouvernance et l'ingénierie retenues, avec en particulier la participation citoyenne
- et les engagements des signataires.

S'agissant des engagements de la CABA, au nombre de 7, je me permets de vous les rappeler :

1<sup>er</sup> engagement : une équipe chef de projet Contrat de Ville spécifique et dédiée : 1 équivalent temps plein.

2<sup>ème</sup> engagement : une enveloppe budgétaire de 60 K€ spécifique en fonctionnement pour 2016. Celle-ci pourra être fléchée pour 75 à 90 % pour le quartier prioritaire de Marmiers et pour 10 à 25 % pour les quartiers positionnés en veille.

3<sup>ème</sup> engagement : un accompagnement très renforcé par le PLIE. Pour cela, 10 % de la subvention FSE de la programmation seront consacrés aux quartiers prioritaires.

4<sup>ème</sup> engagement : un appui aux acteurs locaux des services de la Médiathèque, afin de développer les actions de lutte contre l'illettrisme.

5<sup>ème</sup> engagement : une tarification spécifique pour les publics fragilisés, dans le cadre de l'accès au sport et aux loisirs.

6<sup>ème</sup> engagement : une priorité de recrutement dans le cadre des contrats aidés et lors des renforts temporaires accordée aux habitants du quartier prioritaire.

7<sup>ème</sup> engagement : la poursuite des engagements en faveur du transport et de la mobilité.

Ainsi, il vous est proposé :

- d'approuver ce Contrat de Ville 2015-2020 et de valider les engagements souscrits par la CABA en son sein ;
- d'autoriser M. le Président à signer ce contrat et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Madame LABLANQUIE. Y a-t-il des interventions sur ce Contrat de Ville ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

**M. MOINS.**- Monsieur le Président, c'est un dossier très important parce qu'au-delà de ce dossier il y a, derrière, des financements importants qui seront versés et par l'État et par la Région, les critères d'attribution des financements venant d'ailleurs en Conseil Régional les 19 et 20 octobre prochains ; ils permettront de répartir un peu les sommes à venir dans les trois piliers qui sont proposés dans le cadre de ce Contrat de Ville. C'est un dossier important parce qu'il y aura effectivement beaucoup de financements qui pourront être placés sur un quartier prioritaire ; j'en parle parce que je suis élu de ce quartier-là et que c'est un sujet où il y a un travail important à réaliser en matière de rénovation urbaine, mais aussi d'accès à l'emploi et d'accès à la culture, ainsi que de cohésion sociale pour faire en sorte que le quartier de Marmiers ne soit pas un quartier secondaire ou de troisième niveau par rapport à la politique défendue par la Ville ou par la CABA. C'est donc un enjeu important au regard de la population, au regard de la spécificité de cette population qui est une population majoritairement pauvre, une population qui est relativement âgée et une population surtout qui est très isolée puisque nous avons un fort taux de personnes seules et vivant dans un certain isolement social. Il y a donc un effort très important à réaliser pour essayer de donner des chances à des personnes qui sont peut-être un peu plus en difficulté que les autres au sein de notre territoire.

C'est donc un dossier important sur lequel les services de la CABA ont particulièrement bien travaillé ; je le dis parce que c'est une réalité et ce sont les échos que j'ai pu avoir en qualité de président de Logisens, Logisens étant le seul bailleur social de ce quartier-là et ayant 429 logements sur les 577 existants, mais la totalité des logements sociaux sont des logements sociaux de l'Office Départemental d'HLM.



C'est un dossier qui est important, sur lequel il y a un travail vigoureux à réaliser si nous voulons essayer de profiter de ce Contrat de Ville dans les 5 années à venir. Voilà ce que je voulais vous dire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Conseiller Départemental et Régional. Monsieur le Maire, je vous passe la parole.

**M. MATHONIER.**- Je ne peux effectivement, moi aussi, que me féliciter du travail qui a été réalisé. C'est un travail important, un travail qui nous permet de mettre en cohérence un certain nombre d'éléments et d'obtenir un certain nombre de financements. Ce dossier représente donc un enjeu majeur sur ce quartier. Les moyens importants qui y sont attribués et la volonté d'aboutir sur ce dossier font que le travail fait par les services de la CABA en y associant les différents services de la Municipalité d'Aurillac a permis d'avoir des propositions concrètes et un engagement de toutes nos collectivités pour essayer de travailler en profondeur sur ce quartier qui en a besoin.

Ce quartier compte 1 000 habitants. Il y a malheureusement aussi, sur la ville d'Aurillac, quelques autres quartiers importants qui ont des soucis de ce type, mais ils n'atteignent pas le seuil de 1 000 habitants et donc ils ne sont, de fait, pas éligibles aux crédits. Il n'empêche que la politique sociale qui est prévue est menée sur tout le territoire d'Aurillac et s'appliquera de la même façon sur tous ces territoires ; mais dans ce quartier-là des moyens supplémentaires sont attribués, et malheureusement c'est un quartier qui en a besoin mais c'est aussi une opportunité et un vrai sujet pour inverser cette tendance et travailler à la mixité sociale parce qu'il est vrai –cela a été souligné par Michelle LABLANQUIE– qu'il y a cet élément supplémentaire qui, sur un quartier délicat, doit être traité car il peut amener d'autres populations ou contribuer à faire vivre autrement ce territoire afin que la population elle-même ne se sente pas stigmatisée. C'est donc tout un travail qui est fait dans le cadre de ce Contrat de Ville.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Maire. Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je tiens aussi à remercier les services et les Élus qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier.

Nous n'avons pas le droit d'échouer parce que c'est un quartier circonscrit ; il y a un peu plus de 1 000 habitants, nous connaissons précisément le nombre d'habitants, le nombre de logements. M. MOINS a rappelé qu'il y avait 429 logements qui sont la propriété de Logisens. Il y a une centaine de maisons individuelles. Nous connaissons donc avec précision tout ce qui concerne le quartier, nous savons qu'il y a beaucoup de personnes âgées vivant seules, nous savons qu'il y a 10,3 % de personnes d'origine étrangère, ce qui est tout à fait atypique par rapport au reste d'Aurillac. Nous avons donc des caractéristiques que nous connaissons parfaitement. Evidemment, vu la taille, vu les moyens que nous pouvons concentrer sur ce dossier, que ce soient ceux de la Ville, ceux de Logisens, ceux de la Communauté d'Agglomération avec les financements extérieurs, normalement à l'issue du Contrat de Ville, il doit impérativement y avoir une amélioration pour les habitants. S'il n'y avait que les moyens de la Ville, cela pourrait être inquiétant parce que cela voudrait dire qu'ils sont pris sur les autres quartiers et que ce serait le principe des vases communicants. Dans la mesure où tout le monde s'y met et qu'il y a des financements extérieurs et le P.N.R.U., il y a de quoi faire, le Président de Logisens le sait.

Pour ce qui la concerne, la Communauté d'Agglomération intervient en aide à la Ville d'Aurillac sur le dossier Créa'Cité, ce qui était prévu. Nous apportons aussi un concours qu'il faudra décliner sur le terrain de la lutte contre l'illettrisme en mobilisant la Médiathèque communautaire. Nous mettons aussi à disposition, avec des engagements précis, le PLIE. Nous faisons en sorte également de réserver un certain nombre d'emplois d'été spécifiquement sur ce quartier, et nous avons indiqué dans les engagements que nous étions prêts à amener un concours complémentaire sur certains investissements immobiliers, en particulier dans le domaine de la domotique. Cela doit se discuter avec le bailleur social

parce que, vu la taille du quartier, la connaissance du quartier que nous avons et les financements que, les uns et les autres, nous pouvons mobiliser, nous n'avons pas le droit d'échouer. Il faudra que tout le monde s'y mette ; ce qui correspond d'ailleurs aux engagements qui ont été pris par les uns et par les autres. Je rappelle que si nous intervenons en tant que Communauté d'Agglomération, c'est parce que cela dépend de la Politique de la Ville et que c'est une de nos compétences obligatoires.

Nous pouvons regretter – j'en terminerai là-dessus – d'avoir un quartier prioritaire parce que cela veut dire qu'il y a des difficultés particulières sur ce quartier ; mais en même temps, nous pouvons nous réjouir que ce quartier ait été ciblé pour pouvoir bénéficier de ce Contrat de Ville parce que cela va justement permettre d'apporter un plus à nos concitoyens habitant sur ce quartier. Voilà ce que je pouvais dire.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2015/118 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Je pense que nous ferons, les uns et les autres, ensemble du bon travail sur ce quartier.

Madame LABLANQUIE, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne l'approbation du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015/119 : APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE**

**Rapporteur : Mme LABLANQUIE**

**Mme LABLANQUIE.**- Merci, Monsieur le Président. Nous restons dans les mêmes thèmes de pauvreté. Cinq grands principes ont présidé à l'adoption de ce Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il est issu d'une vaste concertation et d'un diagnostic partagé sur les causes de la pauvreté et les moyens pour venir en aide aux plus fragiles.

Ce Plan a été mis en œuvre grâce à l'engagement de l'État, des collectivités territoriales, du secteur associatif dans son ensemble et des personnes en situation de précarité elles-mêmes. Il est aussi articulé autour de trois axes qui fondent l'intention du Plan :

- la prévention des ruptures,
- l'accompagnement des personnes en difficulté,
- l'action partenariale au plus près des territoires et des personnes.

Dans le Cantal, l'État et le Conseil Départemental ont décidé de co-piloter la mise en œuvre de ce plan.

Il est le fruit d'un travail partenarial qui associe les institutions, les élus des collectivités, le monde associatif et le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies (CCRPA).

La lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale nécessite en effet que chacun, à son niveau, porte dans les actions qu'il conduit la préoccupation de lutter contre la pauvreté, mais aussi que chaque acteur ait le souci d'œuvrer au nécessaire travail de coordination pour faire le « mieux vivre ensemble ».

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a été associée et propose :

- de mener avec le Centre de Ressources contre l'Illettrisme d'Auvergne des actions au sein de la Médiathèque communautaire ; cela complétera le Contrat de Ville ;

- d'être partenaire des trois actions suivantes : travailler sur les freins socioprofessionnels des femmes loin de l'emploi par le biais du PLIE, développer des actions collectives dans le domaine culturel sur le quartier prioritaire de Marmiers par le Contrat de Ville, développer la pratique sportive dans les quartiers « Politique de la Ville ».

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'association de la CABA sur les actions que je viens de citer ;
- d'autoriser M. le Président à signer le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du Cantal.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Cela m'a permis de découvrir l'existence du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies. Finalement, on consulte tout le monde sur tout, sauf sur l'essentiel. Voilà ce que je voulais ajouter.

Mme LACHAIZE a demandé la parole. C'est M. le Maire d'Aurillac qui m'a signalé que vous aviez demandé la parole.

**Mme LACHAIZE.**- Décidément... Merci, Monsieur le Président. C'est un énorme travail qui a été produit par l'État et le Conseil Départemental et nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'association de la CABA sur cette action et de la signature du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du Cantal et nous en sommes tous très satisfaits.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Eh bien merci, Madame la Conseillère départementale.

**Mme LACHAIZE.**- Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/119 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. GRANIER, en l'absence du Vice-Président en charge des Transports, M. Jean-Pierre ROUME qui poursuit un voyage d'études en Corse en ce moment, va nous présenter le rapport sur la situation de la Société Publique Locale STABUS.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015/120 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SA-SPL STABUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2014**

**Rapporteur : M. GRANIER**

**M. GRANIER.**- Il ne vous avait pas échappé que le 10 décembre 2013, la SAEM était devenue SPL. A ce titre-là, 2014 a été une année de transition pour la STABUS dans beaucoup de lieux puisque les abonnements n'étaient plus encaissés directement par STABUS, mais par la Communauté d'Agglomération ; ce qui, dans un premier temps, a donné quelques flottements.

Le parc de véhicules est toujours aussi âgé, cela ne s'arrange pas d'année en année puisque nous avons un âge moyen de 10,4 ans ; c'est trois ans au-delà de tout ce qui se pratique ailleurs. Dans la future restructuration du réseau, nous le disons régulièrement, il faudra aussi envisager de changer les bus ; c'est ce qui est prévu et que je finirai de citer un peu plus tard. Mais, là, nous sommes sur le rapport 2014, nous ne sommes pas sur la projection.

Nous avons vu, en 2014, une progression de l'offre Vélo'Cab puisque nous avons eu 1 003 locations de plus en vélos, ce qui est très bien, cela doit se poursuivre. Malgré tout, je tempère un peu cette progression parce que nous n'avons eu que 3 411 locations ; nous vous encourageons donc tous à aller prendre les vélos, et surtout les futurs vélos dans la future restructuration parce que nous espérons qu'il y aura beaucoup de vélos électriques, ce qui facilite bien les choses chez nous.

Puisque je parle de la restructuration, l'association AGIR a été mandatée pour nous aider à restructurer ce réseau. Il est apparu en effet que certaines lignes devraient être modifiées ou améliorées. En tout cas, il y a beaucoup de choses qui sont aujourd'hui en travaux là-dessus au niveau des commissions et de la STABUS. Il faudra aussi analyser l'impact des navettes sur le réseau et bien sûr travailler sur l'intermodalité.

La tarification 2014 a vu une petite progression puisque le carnet FREQUENCE de 10 tickets est passé à 10,30 €, en sachant que le tarif du ticket SOLO est resté inchangé à 1,30 €. Cette hausse a été essentiellement due à une compensation de la TVA qui était passée de 7 % à 10 %. Nous nous étions donné deux années pour compenser cette hausse de TVA.

Toujours en 2014, nous avons vu une progression du service pour les personnes à mobilité réduite. Mais devant un succès croissant, voire exponentiel de ce service, qui coûte relativement cher, il est rappelé qu'il avait été mis en place pour pallier un manque sur notre réseau parce que certaines zones n'étaient pas adaptées pour le transport des personnes à mobilité réduite. Donc, là aussi, il sera important maintenant, lorsque le réseau est adapté, de proposer aux gens de prendre les transports classiques.

La maintenance de notre parc de matériel en 2014 a vu le changement de deux moteurs sur des bus, la réfection complète d'un moteur de bus navette et une inflation des prestations extérieures de maintenance. Nous avons vu ces augmentations, par rapport à l'année précédente, au niveau des prestations extérieures pour 33 700 €. Nous avons eu des achats de pièces détachées à hauteur de 12 918 €. Je rappelle ce que je disais tout à l'heure ; dans le cadre de la restructuration, je pense que le dimensionnement des véhicules et le type de véhicules sera étudié, et je sais que c'est déjà en cours, Jean-Pierre vous l'aurait confirmé.

Il y a des événements que nous retrouvons d'une année sur l'autre, à savoir :

- les opérations C.M.2 pour que les jeunes puissent appréhender notre réseau lorsqu'ils vont rentrer en 6<sup>ème</sup> ;
- les opérations pour l'accueil des étudiants ;
- la campagne de renouvellement des abonnements annuels qui avait connu un petit flottement du fait du changement de l'encaissement ;
- le Théâtre de Rue de 2014 ;
- les Journées Nationales du Transport Public.

En sachant que STABUS s'est associée aux Journées Européennes du patrimoine avec le Muséum des Volcans au Château Saint Etienne, et au Festival des Sessions Volcaniques à l'EPICENTRE.

Au niveau de la vie de l'entreprise, ce qui n'a pas été négligeable lorsque nous avons transformé la SAEM en SPL et je tenais à le souligner, c'est que nous avons rapatrié des choses chez STABUS. Nous avons rapatrié la comptabilité. Nous avons rapatrié la réservation du Transport à la Demande et du Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite. Nous avons ramené la paie qui est faite ici aussi. Nous avons ramené la direction qui était sous-traitée à TRANSDEV.

Il faut rappeler, par rapport aux comptes qui sont légèrement plombés cette année-là, que la formation de personnel a été nécessaire pour la reprise de certaines activités et que nous avons eu un tuilage entre le Directeur mis à disposition par TRANSDEV et le nouveau Directeur qui avait été embauché, ce qui explique des comptes aujourd'hui en déficit de 30 473 €. Là-dessus, je précise aussi que nous avons des absences de longue maladie ; il y avait au moins deux personnes qui étaient en absence longue maladie, qu'il fallait remplacer malgré tout et payer ; il y a eu des frais de licenciement pour inaptitude puisque nous les avons accompagnés, cela n'a pas été un licenciement sec, nous les avons accompagnés pour un départ qui soit le plus intéressant pour eux et pour nous. Ce qui amène le budget à un petit déficit, enfin c'est toujours trop, dira le Président, parce qu'il ne va pas tarder à me le rappeler.

Pour conclure, l'année de transition s'est plutôt bien passée malgré ce déficit. 2015 s'annonce nettement plus favorable. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur GRANIER.. Y a-t-il des questions sur ce rapport de la Société STABUS ?

**M. DELAMAIDE.**- Simplement, dans la page de présentation, il y a une petite erreur. Je n'ai pas le plaisir, à Aurillac Développement, d'avoir toute cette liste d'élus. Dans la rédaction du document, les gens cités du conseil d'administration ne sont pas d'Aurillac Développement, mais de STABUS. L'erreur est au bas de la première page de la délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Effectivement. Il faudra le corriger.  
Serge CHAUSI a la parole.

**M. CHAUSI.**- Merci, Monsieur le Président. Le rapporteur a beaucoup parlé de restructuration du réseau. Pourrions-nous avoir quelques informations sur l'état actuel de la réflexion ?

**M. GRANIER.**- Moi, je ne vais pas m'avancer parce que ce n'est plus moi le vice-président en charge des Transports. Je sais que Jean-Pierre travaille aujourd'hui avec AGIR, fait des propositions à chaque commission, en fera d'autres encore. Je ne peux pas aller au-delà de cela parce que je ne peux pas me substituer à lui. Ce n'est jamais fermé puisqu'il y a un groupe de réflexion relativement large. Mais, voilà, je ne veux pas aller au-delà de cela parce que je ne peux pas le faire à sa place.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je sais que le travail est en cours.

**Mme BENECH.**- Je n'ai pas d'informations supplémentaires à vous donner, si ce n'est que nous attendons le rapport d'AGIR sur des propositions qui ne devrait normalement pas tarder puisque nous avons parlé de novembre. Je pense donc que ce doit être en cours.

**M. LE PRÉSIDENT.**- AGIR, c'est une structure qui est spécialisée sur les dossiers menés par les SPL pour les aider justement à restructurer le réseau. Restructurer le réseau, cela veut dire que nous étudions les parcours actuels, la fréquence des voyages, le taux d'occupation sur toutes les destinations, le cadencement, la vitesse moyenne, etc. Sachant que je crois qu'il faut être conscient du fait que la restructuration du réseau doit amener plusieurs objectifs : un objectif bien sûr d'assurer le confort des usagers et le meilleur service possible, mais aussi un service qui soit compatible avec les finances de la Communauté d'Agglomération parce que, quand on lit le résultat de la STABUS, il faut être vigilant. Qu'il y ait un léger déficit ou un léger excédent, cela peut se concevoir, il ne faut pas oublier que notre réseau de transport et la STABUS fonctionnent avec un concours considérable du Budget Général.

Cette année, de mémoire, Monsieur le Directeur Général des Services, nous devons tourner autour de 850 000 € à quelque chose près. Je vous rappelle qu'il y a 6 ou 7 ans nous étions à 300 000 €. Nous avons changé de structure de société puisque nous sommes passés d'une SEM qui était sous contrôle de TRANSDEV à une société publique locale que nous contrôlons, ce qui paraît être un progrès. Mais nous ne pouvons pas continuer à augmenter le concours du Budget Général. Il y a donc des arbitrages à faire et des priorités.

Et puis, c'est un domaine où il faut bien considérer tous les services. Lorsque nous faisons par exemple le transport pour les personnes à mobilité réduite, nous nous rendons compte que cela a de plus en plus de succès ; mais cela a tellement de succès qu'il va bien falloir restreindre un peu le robinet parce que, sinon, nous ne tiendrons pas le choc. Nous réfléchissons aussi –nous l'avons mis dans la contractualisation avec la Région– sur le remplacement d'un certain nombre de nos bus ou de véhicules navettes ; là, nous avons expérimenté des bus hybrides ; nous allons expérimenter des véhicules électriques en sachant que cela a été une négociation ardue et difficile avec le Conseil Régional, mais comme nous avons indiqué que c'était très, très innovant, nous avons pu faire un peu avancer les choses, et donc normalement il y a un concours du Conseil Régional pour l'acquisition de véhicules propres. Et puis, bien sûr, cela doit se faire en concertation avec les communes et en tenant compte des choix faits par les différentes communes.

C'est un dossier difficile, qui ne sera pas solutionné tout de suite. Vous serez saisis certainement d'arbitrages puisque nous serons obligés de faire des arbitrages. Nos concitoyens, ils voient souvent passer de grands bus avec pas grand monde dedans, mais c'est assez normal ; c'est-à-dire que c'est en fonction des horaires et des lignes que la capacité des bus est choisie. Il est vrai que cela choque quand on voit des grands bus avec pas grand monde dedans, mais il y a aussi des moments où il faut des grands bus. C'est un art difficile, celui du transport en commun.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. En tout cas, c'est aussi à relier avec les réflexions que nous menons tous ensemble sur le Pôle intermodal puisque tout est lié en la matière. Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

**M. GRANIER.**- Les chauffeurs qui ont fait des formations en 2014 ont fait diminuer la consommation de carburant de façon considérable. Vous pourrez le lire dans le document. Ils sont intéressés aussi à faire ce style de chose et ils s'y prêtent volontiers. La consommation de carburant est donc un des éléments qui a diminué en 2014, qui sera amené à diminuer encore puisque, là aussi, dans les premiers éléments d'étude, nous nous sommes rendus compte que, si à certains horaires nous avons besoin de très grands bus, malgré tout aujourd'hui nous avons peut-être encore une offre pour des bus de 12 mètres qui est largement suffisante, et même des bus un peu plus petits, de 10 mètres, suffiraient. Ce sont autant de gains que nous aurons tout de suite derrière.

Il faut savoir que les bus qui tombent en panne –et c'est le cas parce qu'ils sont vieux– c'est autant de perte de production et donc de revenu en moins pour STABUS. Dès que nous aurons retrouvé un parc un peu plus correct, nous allons retrouver des niveaux de rentabilité supérieurs à ceux que l'on peut connaître aujourd'hui. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur GRANIER. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Il est donc pris acte du rapport avec la réserve de rédaction sur la délibération. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2015/120.

Mme BENECH va nous faire un exposé synthétique mais brillant de la convention multipartenariale relative à la version 2 de la Centrale de mobilité multimodale régionale « Auvergne Mobilité »

**DÉLIBÉRATION N° 2015/121 : CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE A LA VERSION 2 DE LA CENTRALE DE MOBILITÉ MULTIMODALE RÉGIONALE « AUVERGNE MOBILITÉ »**

**Rapporteur : Mme BENECH**

**Mme BENECH.**- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous rappeler le contexte et l'historique de la version 1. En octobre 2009, les treize Autorités Organisatrices de Transports de la Région Auvergne ont signé un protocole d'accord qui posait le principe d'un travail en commun destiné à coordonner l'offre de transport public et à simplifier l'accès aux réseaux de transport public dans le but d'apporter un meilleur service aux voyageurs. Ces objectifs de simplification de l'accès aux réseaux se déclinaient d'une part par la mise en œuvre d'une information multimodale, et d'autre part par celle d'une billettique commune. Pour ce qui concerne la mise en place d'une billettique commune, à ce jour le travail n'est qu'à peine ébauché.

En revanche, pour ce qui concerne la mise en place de l'information multimodale des usagers, c'est la Centrale de mobilité multimodale régionale « Auvergne Mobilité » qui a vu le jour. Sa première version a été inaugurée en décembre 2012.

Auvergne Mobilité, disponible en version Web et en applications mobiles, intègre notamment un calculateur d'itinéraires multimodal en porte à porte qui permet à l'utilisateur d'effectuer un trajet en transport en commun sur l'ensemble des réseaux auvergnats, y compris en rabattement depuis une voiture particulière. Ce site fournit également toutes les informations nécessaires à la mobilité disponibles en Auvergne (Location de vélos, tarifications, plans des réseaux et des pôles d'échanges).

Le marché de la première version arrivant à terme en février 2016, un marché public a été initié et un nouveau prestataire a été recruté pour développer et exploiter la version 2 d'Auvergne Mobilité, sous maîtrise d'ouvrage de la Région Auvergne. L'entreprise retenue est CANAL TP. Le marché a été notifié le 3 septembre 2015.

Le contenu de la convention proposée pour la version 2 d'Auvergne Mobilité prévoit les objectifs suivants :

- définir l'organisation fonctionnelle de la version 2 d'Auvergne Mobilité ;
- prévoir les possibilités d'évolutions fonctionnelles du système ;
- définir les modalités de mise en œuvre d'un titre groupe multimodal permettant d'emprunter tous les réseaux auvergnats et vendu via le site internet « Auvergne Mobilité » ;
- préciser les conditions juridiques de la relation entre les Autorités Organisatrices de Transports ;
- définir les engagements financiers de chacune des parties signataires.

La principale nouveauté dans Auvergne Mobilité 2, c'est la création d'un titre groupe multimodal. Il s'agit d'une vraie nouveauté. L'impact sur le réseau Trans'Cab devrait être relativement limité.

Ce nouveau billet permettra à des groupes jusqu'à 5 personnes d'emprunter tous les réseaux de transport des 12 AOT que vous avez sur votre délibération, qui seront finalement 13 comme au départ parce que le Conseil Départemental de la Haute-Loire n'avait pas souhaité intégrer cette nouvelle démarche et finalement a changé d'avis au dernier moment. Ils seront donc bien 13 concernés par cette offre. Ce billet sera valable 24 heures. Il permettra à 5 personnes de voyager sur ce territoire pour un prix du titre à 40 €. Ce titre sera destiné à remplacer le forfait Vacances TER et sera vendu par l'intermédiaire du site Auvergne Mobilité.

Concernant le périmètre géographique de la convention, pour tenir compte de la création de la nouvelle Région Auvergne/Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> janvier 2016, différentes interfaces sont prévues afin de permettre la compatibilité entre Auvergne Mobilité et le calcul lateur d'itinéraire OÙRA sur lequel la Région Rhône-Alpes travaille actuellement.

S'agissant des dispositions financières de la convention, le coût global du marché notifié à CANAL TP est de 904 436,10 € HT. Les modalités financières de la version 2 sont les mêmes que pour la version 1, à savoir :

- Le coût de la mise en œuvre du dispositif (364 600 €) est financé entièrement par la Région Auvergne.
- Le coût d'exploitation est partagé entre les différents partenaires selon la répartition suivante : 33,33 % supporté par la Région, 33,33 % par les Départements et 33,33 % par les Autorités Organisatrices de Transports dont la Communauté d'Agglomération.

Au sein de chaque type de collectivité, la répartition est effectuée au prorata de la population. Le tableau récapitulatif de la répartition des coûts est intégré à la délibération.

Je précise que la CABA aura un coût final à supporter pour l'investissement d'une somme de 3 432 € pour l'année 2016.

Il faut savoir que sur la version n°1 la participation de la CABA était de 700 € à 800 €, mais avec un outil nettement moins performant et une offre qui, à l'époque, était presque anormalement basse.

Toutes les dispositions financières, y compris celles relatives au titre groupe multimodal, devront faire l'objet d'un avenant et donc d'une nouvelle délibération pour prendre en considération le transfert de compétence prévu dans le cadre de la loi NOTRe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous nous engageons donc aujourd'hui, sur l'année 2016, à verser 3 432 €.

Il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention multipartenariale relative à la version n°2 de la centrale de mobilité régionale multimodale « Auvergne Mobilité » ;
- d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je crois que nous la signerons avec enthousiasme. Merci de cet exposé. Y a-t-il des questions là-dessus ? Le coût est quand même très mineur pour les communautés d'agglomérations et cela peut apporter un plus à nos concitoyens en ce qui concerne l'utilisation multimodale du transport. Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2015/121 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie et je remercie Mme BENECH.

Nous passons à un de ces nombreux rapports d'activités, mais là c'est celui de la Communauté d'Agglomération, et c'est M. Roland CORNET, Vice-Président, qui va nous le résumer.



## **DÉLIBÉRATION N° 2015/122 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC AU TITRE DE L'ANNÉE 2014**

**Rapporteur : M. CORNET**

**M. CORNET.**- Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de faire la synthèse de la synthèse puisque ce rapport d'activité est un document qui s'avère indispensable pour que l'on puisse parler en bien de la CABA.

Dans un premier temps, on vous présente l'étendue du territoire qui a toute sa pertinence et les compétences de la CABA :

- les compétences obligatoires telles que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville ;
- les compétences optionnelles telles que les compétences de l'eau, de l'assainissement, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ;
- puis les compétences facultatives en matière d'enseignement, de sécurité civile et d'aménagement numérique.

Vous trouverez le tableau du service Patrimoine, Juridique et Assurance vous indiquant la gestion et le suivi des différents dossiers ou contentieux :

- la Zone d'Esban, comme l'a rappelé le Président tout à l'heure, avec le récapitulatif des différentes constructions ;
- l'enseignement supérieur avec la reprise des différentes actions conduites pour nos étudiants ;
- le tourisme ;
- les grands équipements sportifs et culturels et Dieu sait s'il y en a : le Centre Aquatique, la piste d'Athlétisme Marie-José Pérec, le Boulodrome, le Stade Jean Alric, l'Épicentre, le Prisme, le Centre des Congrès, la Médiathèque, le Parapluie, le Chaudron, et j'en oublie certainement. Autant d'infrastructures qui apportent à nos petites communes et à la grande commune d'Aurillac de nouvelles propositions diverses et variées pour nos différentes populations.
- la politique de la ville –on vient de vous en parler– avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, devenu « Contrat de Ville » ;
- les transports qui, pour moi, sont le cordon ombilical des différentes communes qui composent la CABA ;
- l'eau et l'assainissement que nous ne pourrions pas gérer seuls au niveau des communes sans la complicité de la CABA.
- l'environnement et la collecte de déchets.

En conclusion, Monsieur le Président, c'est un document qui me paraît indispensable pour chaque Élu que nous sommes parce qu'il reflète dans un premier temps l'esprit communautaire que nous voulons conforter dans notre fonctionnement.

Il vous est donc demandé, mes chers Collègues, de prendre acte du rapport d'activité de la CABA au titre de l'année 2014 tel que vous l'avez découvert et tel qu'il est joint en annexe à l'ordre du jour.

Voilà résumé, Monsieur le Président, très succinctement le rapport d'activité 2014. C'est un document qui est très bien synthétisé et très complet sur les différentes activités. En plus, il a un avantage : il est très facile à lire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Roland, pour cette magnifique synthèse. Mais vous n'en sortirez pas aussi facilement que cela parce que je vous rappelle, à chacun des maires, qu'il vous est fait obligation de par la loi de le présenter dans chacune de vos communes à votre conseil municipal. Ce que vous ne manquerez pas de faire de manière moins synthétique. Ce n'est qu'un des rapports que la loi, maintenant, nous oblige à faire puisque nous avons le rapport « développement durable », le rapport « mutualisation », le rapport « parité », et il me semble que j'en oublie au moins un ou deux. Il y a aussi le rapport sur les orientations budgétaires. Nous avons au moins 5 ou 6 rapports. Je passe sur le rapport « eau », sur le rapport « assainissement » et sur le rapport « déchets ». Mais ce qui fait que, par rapport à la quantité de littérature à réaliser par les services, c'est devenu quand même absolument effrayant. Et puis, ce n'est pas fini parce qu'à chaque loi nous avons un rapport nouveau qui tombe.

Pas de questions sur ce rapport d'activité de la CABA. Il suffit d'en prendre acte. Si vous avez des questions, vous pouvez toujours les formuler et M. CORNET se fera un plaisir de vous répondre par écrit.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2015/122.

Nous avons ensuite le partenariat avec l'Association pour la renaissance du Vieux Palais d'Espalion. Monsieur CORNET, vous pouvez nous présenter cette délibération.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015/123 : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DU VIEUX PALAIS D'ESPALION**

**Rapporteur : M. CORNET**

**M. CORNET.**- Chacun sait que, depuis la saison 2012-2013, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a noué un partenariat avec l'Association du Vieux Palais d'Espalion présidée par M. Philippe Meyer. Cela fait donc trois ans que ce partenariat existe. Aujourd'hui, nous pouvons tirer un bilan assez positif de cette manifestation puisqu'en 2012-2013 les concerts avaient ramené 285 spectateurs au Théâtre d'Aurillac, au Parapluie et à l'Église de Saint Simon. En 2013-2014, on a pu enregistrer 225 spectateurs pour les concerts au Théâtre d'Aurillac, au Parapluie et à l'Église de Saint Simon. En 2014-2015, il y a eu 573 spectateurs – on a doublé le chiffre – au Théâtre d'Aurillac, au Parapluie et à l'Église d'Ytrac. Jointes à ces différents concerts, il y a des actions pédagogiques qui sont conduites avec les différents pôles scolaires des différentes communes et qui sont fréquentées. On ne peut que se féliciter de ce que cela amène à nos jeunes de découvrir la musique classique et d'être en relation avec des grands artistes.

Pour le programme de la saison 2015-2016, il y a trois concerts + des actions pédagogiques qui sont à nouveau prévues et qui vont être définies et préparées avec l'association et les acteurs locaux :

- Le mercredi 9 décembre, au Parapluie, à 20 h 30 : le grand quatuor Zemlinsky et une action pédagogique avec les élèves du Conservatoire de musique et de danse.
- Le vendredi 18 mars, à l'église d'Ytrac, à 20 h 45 : Miguel Da Silva, alto et Bush Ensemble (piano, violon, violoncelle) et une action pédagogique avec les écoles de l'Agglomération.
- Le jeudi 19 mai, à l'église de Labrousse, à 20 h 45 : Raphaël Sévère, clarinette et le Quatuor Van Kuijk et une action pédagogique avec les écoles de l'Agglomération et les associations locales.

Afin d'entériner ce partenariat, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à signer la convention annexée à la présente délibération et tout acte y afférent.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur CORNET. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Cela marche bien, et de plus en plus d'ailleurs. Il faut du temps pour que se forme un public, mais chaque année on constate que cela avance bien. La journée de participation des élèves avec ces artistes qui sont tous des artistes de renommée internationale se passe particulièrement bien. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/123 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 2015/124 : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – AVIS SUR LE PROJET DE MONSIEUR LE PRÉFET DU CANTAL**  
**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour terminer, nous avons la délibération sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Vous savez que, de par la loi NOTRe, le Préfet du Cantal, comme tous les préfets de France et de Navarre, est chargé d'établir un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, et une fois qu'il a fait son schéma, il doit le notifier aux Intercommunalités et aux Communes pour leur demander leur avis, qu'in fine il a toute possibilité de ne pas suivre d'ailleurs.

Le Préfet nous a donc envoyé le 1<sup>er</sup> octobre dernier son projet ; projet qu'il a présenté devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 28 septembre. Dans ce projet, il fait la proposition de fusionner la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac avec la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès. Sur l'arrondissement d'Aurillac, il propose aussi la fusion des quatre autres Communautés de Communes : Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre Deux Lacs, Pays de Maurs et Pays de Montsalvy. Il faut bien préciser : « à l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac », puisqu'il y a aussi l'ancien canton de Cernin, mais qui, lui, n'entre pas dans le Schéma sur le Sud Cantalien.

Nous vous proposons donc une délibération pour répondre au Préfet puisque nous disposons d'un délai de deux mois à compter de la notification ; c'est-à-dire qu'il faut que nous répondions avant la fin novembre. Plutôt que de faire un Conseil Communautaire spécial, il nous a paru opportun de vous proposer dès aujourd'hui cette délibération dans la mesure où notre « fiancée » est réticente à se passer la bague au doigt avec nous. C'est la dot qui doit lui faire peur...

Là-dessus, nous vous mettons dans la délibération que « pour autant, et sans contredire ou s'opposer à ces objectifs, force est de constater que la procédure et le calendrier retenus ne sont pas en adéquation avec les valeurs qui ont construit le fait intercommunal à l'échelle de notre territoire ».

Alors, jusqu'ici effectivement, mais il ne s'agissait pas de fusions d'intercommunalités, les communes qui ont adhéré à la Communauté d'Agglomération ont souhaité le faire. Nous ne sommes pas allés les chercher. S'agissant des dernières rentrées, je pense que c'est Carlat qui est rentrée en dernier dans la Communauté d'Agglomération et si Carlat est rentrée dans la Communauté d'Agglomération c'est parce que cette commune a fortement insisté pour rejoindre la Communauté d'Agglomération, et j'espère, Madame le Maire, que vous ne le regrettez pas. En fait, le Rocher de Carlat étant dans la Communauté d'Agglomération, le Préfet s'est dit que la logique c'était d'y rajouter ce qui était autour du rocher, mais ce qui est autour du rocher n'est pas chaud et a exprimé de manière unanime son souhait de ne pas convoler en justes noces.

Nous vous proposons de prendre acte de la position de notre fiancée, de la laisser réfléchir quelques années de plus, le temps que nous devenions plus beaux ou elle aussi, ou plus riches... Mais, effectivement, en plus, ils ont dégainé très vite puisqu'ils n'ont même pas attendu les délais pour faire une conférence de presse et dire que leur projet était d'un tel niveau que nous ne pouvions pas être à la hauteur... Eh bien, oui, nous pouvions l'interpréter comme cela...

Nous vous proposons donc d'en prendre acte puisqu'ils sont tous d'accord là-dessus, tout en disant que nous sommes ouverts parce qu'il ne s'agit pas pour nous de dire que nous n'en voulons pas, et le Conseiller départemental de la Vallée de Vic-sur-Cère ici présent a déployé des efforts considérables pour favoriser ce mariage. Apparemment, des efforts complémentaires seront nécessaires, une fois que vous aurez pu obtenir les rendez-vous que vous avez sollicités il y a quelques mois.

Nous prenons acte de leur position. Nous disons qu'il faut effectivement un peu plus de temps pour faire évoluer les choses, pour préparer une fusion, parce que je vous rappelle que nous avons par exemple la compétence « eau – assainissement », que eux ne l'ont pas, que cela ne se règle pas en quelques coups de cuillère à pot et en tout cas pas dans les délais qui nous seraient impartis, et qu'il est donc nécessaire de prendre un peu de temps, tout en disant que, sur le principe, nous n'y sommes pas opposés parce qu'inéluctablement je ne vois pas tellement d'autres solutions logiques. Alors ils peuvent rester comme ils sont puisqu'ils ont plus de 5 000 habitants et que nous sommes dans un département où le système dérogatoire est tout à fait possible, et que donc le maintien de la situation actuelle est parfaitement possible. Il appartiendra au Préfet de nous écouter ou de ne pas nous écouter puisqu'en fait, avec cette loi, l'avis des collectivités et des citoyens compte pour du beurre puisque le Préfet peut faire, finalement, in fine, ce qu'il veut. Mais, enfin, de là à aller à l'encontre de l'expression unanime des élus locaux, ce serait quand même un peu difficile. Nous vous proposons donc de répondre en ce sens et de notifier bien sûr cela au Préfet du Cantal dans le délai impartit par la loi parce que, quand on ne répond pas on est présumé acquiescer aux propositions du Préfet. Qui ne dit mot consent, et qui dit mot consent aussi in fine... (Rires)

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Le mariage pourra être retardé et le consentement sera recueilli ultérieurement. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/124 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION  
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 31 août 2015**

(Pas d'observations sur les décisions. Le Conseil Communautaire en prend acte)

**(La séance est levée à 22 h 35)**

---